

**EXERCICE 2018**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

**Séance du 05 novembre 2018**

**DÉLIBÉRATION n°2018-81**

Le conseil d'administration s'est réuni le 05 novembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 26 octobre 2018.

**Point de l'ordre du jour :**

5.1 Propositions de la CFVU du 18 octobre 2018.

.....

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 18 octobre 2018,

**Exposé de la décision :**

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire qui s'est réunie le 18 octobre 2018.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- Modification des MCC en DFGSM (2ème année) ;
- Modification des règles d'admissibilité en concours d'orthophonie ;
- Création du DU viticulture durable ;
- Modification de l'intitulé du DU autisme et troubles du neurodéveloppement ;
- Modification du règlement de la commission FSDIE (aide aux projets).

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	30
Abstentions :	0
Votes exprimés :	30
<b>Pour :</b>	<b>30</b>
Contre :	0

**Pièces jointes :**

- Documents relatifs aux propositions de la CFVU du 18 octobre 2018.

Fait à Tours, le 08 novembre 2018  
Le Président,

  
Philippe Vendrix

Mis en ligne

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	<b>0 8 NOV. 2018</b>
	Transmise au recteur le :	<b>0 9 NOV. 2018</b>

**CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES  
DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MEDICALES  
2018-2019**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, ensemble la loi N° 71-557 du 12 juillet 1974 aménageant certaines de ses dispositions notamment son article 45 ;
- Vu le décret n° 73-227 du 27 février 1973 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 1970 portant organisation du deuxième cycle des études médicales modifié par l'arrêté du 8 octobre 1971 et modifié par l'arrêté du 22 juillet 1980 ;
- Vu l'arrêté du 18 mars 1992 portant organisation du premier cycle et de la première année du deuxième cycle des études médicales ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales ;
- Vu l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé ;**
- Vu la délibération du Conseil d'U.F.R. en sa séance du **1er octobre 2018** ;
- Vu la décision du Conseil d'administration de l'Université François Rabelais ;

**A R R E T E**

**Deuxième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales**

**DFGSM2 – L2**

**TITRE 1<sup>er</sup> - Dispositions générales**

Le diplôme de formation générale en sciences médicales sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la première année commune aux études de santé, organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009 susvisé.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées chaque semestre à l'issue des enseignements qui y sont dispensés.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement permet l'acquisition des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

Enseignements théoriques				
N° UE	Libellé	Nb heures CM/ED/TP	ECTS	Semestre
<b>Unités d'enseignement transversales</b>				
/	Bio-pathologie : moyens d'exploration et illustrations	16	2	S3
/	Sémiologie générale	30	4	S3
/	Anglais (14h en présentiel + 6h au CRL)	20	3	S3-S4
<b>Unités d'enseignement intégrées</b>				
UE 11	Système cardiovasculaire	49	6	S3
UE 12	Système neurosensoriel	64	8	S3
UE 10	Revêtement cutané	30	4	S3
UE 3	Appareil respiratoire	43	7	S4
UE 6	Hormonologie reproduction	52	7	S4
UE 9	Reins et voies urinaires	42	5	S4
UE 8	Nutrition	28	4	S4
<b>Total Enseignement théorique</b>		<b>374 h</b>	<b>50</b>	

Enseignements pratiques				
Stage d'initiation aux soins infirmiers (4 semaines en juillet, août ou septembre)		150	4	/
Stage de chirurgie et anesthésie (4 semaines)		70	4	S3 ou S4
Service sanitaire (théorie et pratique)		60	/	S3 et S4
Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1		12	1	S3 ou S4
Stage 2 jours auprès du praticien		16	1	S3 ou S4
<b>Total Enseignements pratiques</b>		<b>308 h</b>	<b>10</b>	

Enseignements complémentaires				
Les différents enseignements complémentaires (E.C., U.E.R.B., U.E.R.S.H.) sont détaillés dans un livret distribué en début d'année universitaire. Certains UEL de l'université peuvent être accessibles (se renseigner auprès de la scolarité). Deux enseignements complémentaires sont à effectuer au cours de l'année		40 à 50	/	S3 - S4
<b>Total L2</b>		<b>722 à 732 h</b>	<b>60</b>	

**Anglais : tous les étudiants doivent passer le test Dialang en L2.**

## TITRE 2 – Modalités de contrôle des connaissances (cf annexe)

### TITRE 3 – Session

Deux sessions sont organisées, 1<sup>ère</sup> session à la fin du 1<sup>er</sup> semestre (S3) en janvier et à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre (S4) en mai-juin, session de rattrapage en septembre pour le S3 et S4.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la session de rattrapage relative à ces UE.

## TITRE 4 – Validation

Enseignements théoriques	Les UE transversales et intégrées doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
Enseignements complémentaires	Validation prononcée par le jury sur proposition du responsable de chaque enseignement.
Stage d'initiation aux soins infirmiers	Le stage doit être validé par le Doyen sur la proposition des cadres infirmiers
Stage hospitalier de chirurgie	Le stage doit être validé par le Doyen sur proposition des chefs de service
Stage auprès d'un praticien	Le stage doit être validé par le Doyen sur proposition du département de médecine générale (DUMG)
<b>Service sanitaire</b>	<b>Présence obligatoire aux ED + dossier projet – Validation par le jury</b>
Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1	Validation par le Doyen

La participation au contrôle continu, aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements complémentaires.

Le passage en L3 est autorisé avec une dette maximale de deux UE théoriques. Les UE théoriques devront être validées au plus tard à la fin du L3. Les stages ne peuvent pas faire l'objet d'une dette.

Concernant le service sanitaire :

- dans chaque enseignement théorique un temps sera consacré au service sanitaire
- un étudiant redoublant pourra poursuivre la formation « service sanitaire » du L3 par anticipation.

Les étudiants qui n'ont pas obtenu la validation des enseignements complémentaires ou/et UE libres et/ou modules d'U.E.R.B., modules d'U.E.R.S.H. en L2 devront obligatoirement valider ces enseignements en L3.

## TITRE 5 – Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour:

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Les enseignements complémentaires validés
- Les stages validés

## TITRE 6 – Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée au Président du Jury dans les 15 jours francs qui suivent la publication des résultats.

Seul l'étudiant concerné a le droit de consulter ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au service de la scolarité.

**ANNEXE**

**CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DFGSM2 - 2018-2019**

Unités d'enseignements			1 <sup>ère</sup> session						Session de rattrapage			ECTS				
			Janvier			Mai-Juin			Aout							
			Points	Nature	Durée **	Points	Nature	Durée **	Points	Nature	Durée**					
Enseignements Théoriques	UE transversales	Bio-pathologie: Moyens d'exploration et illustrations	20	E	0h30				20	E ou O*	0h30	2				
		Sémiologie générale	20	E	0h30				20	E ou O*	0h30	4				
		Anglais (par groupe)	20	CC					20	CC		20	E ou O*	1h30	3	
	UE intégrées	UE 11	Système cardiovasculaire	20	E	1h30				20	E ou O*	1h30	6			
		UE 12	Système neurosensoriel	20	E	1h30				20	E ou O*	1h30	8			
		UE 10	Revêtement cutané	20	E	1h00				20	E ou O*	1h00	4			
		UE 3	Appareil respiratoire							20	E	1h30	20	E ou O*	1h30	7
		UE 6	Hormonologie reproduction							20	E	1h30	20	E ou O*	1h30	7
		UE 9	Reins et voies urinaires							20	E	1h30	20	E ou O*	1h30	5
		UE 8	Nutrition							20	E	1h00	20	E ou O*	1h00	4
Enseignements complémentaires	Deux modules d'enseignements de SHS (JERSH) ou d'enseignement libres (UEL) ou d'enseignements en recherche biomédicale		DEUX MODULES A VALIDER								/					
Enseignements pratiques	Stage hospitalier de chirurgie		A VALIDER								4					
	Service sanitaire (1 <sup>ère</sup> partie)		Présence aux ED obligatoire et dossier projet à rendre - pour validation								/					
	Stage d'initiation aux soins infirmiers : Stage de quatre semaines en continu et à temps plein sous la conduite des cadres infirmiers		A VALIDER								4					
	AFGSU Niveau 1 - 2 jours à la faculté		A VALIDER								1					
	Stage de 2 jours chez un médecin généraliste		A VALIDER								1					
										Total ECTS L2	60					

\* E ou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1<sup>ère</sup> session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concerné (maximum 10)

\*\* durée : la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il s'agit d'un écrit



## Demande définitive de modification des règles d'admissibilité au concours d'Orthophonie

A la CFVU d'octobre 2017 (cf. document joint) il a été demandé un changement d'organisation des épreuves d'entrée à l'école d'orthophonie qui a été accepté pour un an.

### Ci-dessous bilan de l'année test 2018

- 1340 candidats se sont présentés pour ce concours.
- Les différentes épreuves se sont déroulées correctement.
- Les candidats ne sont venus qu'en demi-journée, ce qui leur a évité le stress d'une journée entière avec l'ensemble des épreuves à passer.
- Modification du 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves : Epreuve Langue Française et Epreuve texte scientifique (auparavant uniquement langue française) permettant l'admissibilité sur le littéraire et le scientifique.
- Toutes les copies des candidats ont été corrigées (auparavant seulement les dictées, résumés-discussions et textes scientifique des 300 premiers classés à l'issue de la correction des QCM étaient corrigés).
- Pour la lecture des épreuves lues à voix haute, un seul lecteur a été nécessaire et tous les candidats ont entendu la même chose, l'équité a été respectée (auparavant 10 lecteurs différents sur plusieurs lieux).

Nous demandons le maintien de ces règles à l'avenir pour l'organisation du concours d'orthophonie, à savoir :

Admissibilité : **les épreuves écrites sont organisées sur deux sessions au lieu d'une :**

1<sup>er</sup> groupe d'épreuves : une demi-journée : QCM Langue Française et QCM Texte Scientifique

A l'issue de ce 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves, les 300 premiers passeront le 2<sup>ème</sup> groupe d'épreuves.

2<sup>ème</sup> groupe d'épreuves : une demi-journée : Dictée et résumé-discussion

## DIPLOME D'UNIVERSITE

A.U.

C.U.

D.U.

D.I.U.

CREATION

RENOUVELLEMENT

INTITULE DU DIPLOME

DU Viticulture Durable

Composante de rattachement : UFR Sciences pharmaceutiques

Composante ou Université associée : UFR Sciences et technique - UFR DESS

**Observations :**

Ce diplôme a été élaboré en étroite collaboration avec le groupe formation du vinOpôle Centre-Val de Loire, auquel participe l'université de Tours.

Le développement durable est devenu un des grands enjeux de la filière vitivinicole et l'une des clés de sa performance future dans un contexte de concurrence accrue.

La mise en place de pratiques agricoles raisonnées implique un changement dans les méthodes de travail et des connaissances scientifiques pour faire les choix les plus adaptés à une exploitation.

Avis du Conseil d'UFR *	Favorable X    Défavorable <input type="checkbox"/>	Date : 27/09/2018
Avis de la CFVU	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :
Avis de la commission des moyens	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :
Décision du CA	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :



Enseignant(s)  
responsable(s)

Nom : Arnaud LANOUE

Statut : Maître de conférences en sciences  
biologiques, fondamentales et cliniques

UFR de rattachement  
Sciences pharmaceutiques

Téléphone :  
Mail : arnaud.lanoue@univ-tours.fr

Niveau de  
recrutement  
(Niveau d'entrée)

Inférieur au bac

Bac+1

Bac+2

Bac+3

Bac+ 4

Bac+5

Bac+6

Ou bac avec expérience professionnelle minimum de 3 ans

Niveau de sortie  
(ne peut être  
supérieur au niveau  
d'entrée)

Inférieur au bac

Bac+1

Bac+2

Bac+3

Bac+ 4

Bac+5

Bac+6

Public concerné

Formation initiale

Formation continue

Poursuite d'études

Gestion UFR

Gestion FC

### Droits d'inscription

Le droit d'inscription des diplômes d'université est décomposé en deux droits :

- **droit de base** fixé par l'établissement :
  - Pour les AU, CU et DU, application du droit de base national équivalent licence.
  - Pour les DIU, application du droit de base national équivalent licence ou master en fonction des tarifs définis avec les universités partenaires.  
Si DIU, cocher le droit national défini :  Licence  Master
- **droit spécifique**. Le droit spécifique est déterminé par la composante à l'aide de la fiche financière. Il doit permettre l'auto-financement de la formation.

Veuillez préciser, le montant du droit spécifique de votre diplôme : ..... euros

### Frais de formation continue (Frais FC dont Droits d'inscription)

Stagiaire financé : 2 500 euros

Stagiaire non financé : 1 800 euros

Tarif pour VITICULTURES DE DEMAIN + 1 module : 1400 € (pas de tarif réduit)

Tarif pour VITICULTURES DE DEMAIN + 2 modules : 2100 € (pas de tarif réduit)

<b>Objectifs</b>	<b>Apporter aux viticulteurs les connaissances dans les domaines de la biodiversité, des changements climatiques, des sols, de la protection de la vigne, de la gestion de l'eau et de l'énergie qui leur permettront d'adopter des pratiques agricoles plus raisonnées tout en assurant la durabilité économique de leur exploitation.</b>
<b>Originalité</b>	<b>L'objectif de la formation est de donner une vision globale de la viticulture raisonnée et de permettre au viticulteur de choisir dans quelle démarche de durabilité il veut s'engager et de définir un plan d'action adapté à son exploitation. Des intervenants aux profils diversifiés assureront la formation aux côtés des enseignants de l'université (par ex. des conseillers de la chambre d'agriculture)</b>
<b>Capacité d'accueil</b>	<b>20 participants maximum</b>
<b>Conditions d'inscription</b>	<b>Dossier (CV + lettre de motivation) et entretien Expérience professionnelle obligatoire sauf pour les BTSA</b>
<b>Durée totale de la formation</b>	<p>CM : 120H <span style="float: right;">1 an <input checked="" type="checkbox"/></span></p> <p>TP : <span style="float: right;">2 ans: <input type="checkbox"/></span></p> <p>TD :</p> <hr/> <p><b>Stage <input type="checkbox"/> Pratique professionnelle <input type="checkbox"/> Mémoire : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></b>  <i>(Volume pédagogique minimal de la formation : 200 heures)</i> <span style="float: right;"><i>(dans le cadre de ce DU c'est un <b>Projet Professionnel Personnalisé</b>)</i></span></p> <p><b>Durée du stage :</b> <span style="float: right;"><b>Durée Pratique professionnelle :</b></span></p> <hr/> <p>Total heures (TD + CM + TP + Stage) : <b>120H</b></p>
<b>Observations particulières</b>	<p>La formation se déroulera du mardi au jeudi et de novembre à mars pour répondre aux contraintes des viticulteurs. La formation comprend 4 modules. La journée introductive et le module 1 sont obligatoires. Les modules 2, 3, et 4 peuvent être suivi séparément ou dans leur totalité. Pour obtenir le diplôme le stagiaire doit suivre l'ensemble des modules et présenter son projet professionnel personnel devant un jury composé d'enseignants et d'au moins un professionnel de la viticulture. Il gardera le bénéfice des modules suivis pendant les 3 années universitaires suivant sa formation.</p>

## MAQUETTES et MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES

UFR : Sciences pharmaceutiques Filière :

Diplôme : DU Viticulture durable Nom du responsable : Arnaud LANOUE

Unités d'enseignement	Eléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	T D	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Ses- sion 1	Ses- sion 2
Présentation et contexte de la viticulture durable (Journée introductive)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition et contexte de la viticulture durable</li> <li>- Contrainte récente en viticulture</li> <li>- Introduction de nouveaux parasites (<i>xylella</i>), émergence de la chimie...</li> <li>- Modernité et écologie</li> <li>- Apport de la chimie de synthèse (parasites, résistants, émergence de la viticulture raisonnée et intégrée, pratiques œnologiques intégrées)</li> <li>- Descriptif des différents modes de production et des itinéraires associés (conventionnel, raisonné, bio, biodynamique...)</li> </ul>			6			QP			
Viticultures de demain (Module 1)	<p><u>Evolution du climat et conséquences pour la viticulture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractéristiques du climat (enjeux, définitions, zones climatiques, saisons, climat local)</li> <li>- Historique du climat (observation, facteurs d'évolution, historique récente)</li> <li>- Perspective d'évolution (introduction, protocole de Kyoto, bilan radiatif, évolution actuelle en France, scénario d'évolution)</li> <li>- Conséquences pour la viticulture (Photosynthèse, Phénologie, gel de printemps, maturation, caractéristiques des mouts, répartition des cépages, évolutions des maladies et parasites, gestion des sols, effets des radiations UV, dépérissement de la vigne)</li> </ul>			18			QP			



<p>Pratiques viticoles durables - Sols et réduction d'intrants (Module 2)</p>	<p><u>Le sol</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Historique, définitions (Charte européenne des sols, caractéristiques physico-chimiques, biologie, indicateurs microbiologiques, matériel végétal associé)</li> <li>- Composition</li> <li>- Bases de la fertilisation et l'amendement (bases, indicateurs de fertilisation, analyses des sols)</li> <li>- Gestion (entretien, arrachage et replantation)</li> <li>- Thématique réglementaire SOLS : Charte européenne des sols + directive nitrate + contexte réglementaire ruissellement et érosion</li> </ul> <p><u>Ruissellement et érosion</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction, mécanismes, définitions impact environnemental</li> <li>- Pratiques culturales (objectifs, implantation du vignoble, terrasses et banquettes, gestion des sols)</li> <li>- Aménagements hydrauliques (approche collective, transfert des eaux, bassin de décantation)</li> </ul> <p><u>Protection du vignoble</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Historiques, définitions, caractéristiques physico-chimiques</li> <li>- Principaux risques pour l'environnement et l'homme (transfert vers les milieux aquatiques, volatilisation, effets biologiques, risques toxicologiques)</li> <li>- Lutte intégrée (principe, lutte indirecte contre les maladies, principaux ravageurs, nouvelles approches)</li> <li>- Traitements alternatifs (SDP, PNPP, substances de base)</li> <li>- Réglementation</li> </ul>			24		QP + Projet Professionnel Personnel			
---	---	--	--	----	--	-------------------------------------	--	--	--

<p>Pratiques viticoles durables - Sols et réduction d'intrants (Module 2)</p>	<p><u>Pulvérisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Historique, principes, contraintes environnementales</li> <li>- Réglementation et normes (obligation des fabricants et des vendeurs, agrément des distributeurs et des applicateurs de produits phytosanitaires, protection du manipulateur, transport, stockage, mélange des</li> </ul>					QP + Projet Professionnel Personnel			
---	---	--	--	--	--	-------------------------------------	--	--	--

	<p>produits de protection des plantes, zones non traitées, normes)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aspects technologiques (présentation, buses a dérives limitées, techniques d'injection directe, panneaux récupérateurs, contrôleurs électroniques, contrôle de la qualité de pulvérisation ; conditions météorologiques)</li> <li>- Suivi et entretien (réglage, diagnostic, contrôle)</li> <li>- Mise en œuvre (dosage adapté à la surface foliaire, formulation, adjuvants, acidification, aire de remplissage, rinçage et emballages, gestion des emballages)</li> <li>- Lavage des appareils (caractéristiques des effluents, évolutions réglementaires, rinçage à la parcelle, aire de lavage, traitements des effluents)</li> </ul>		24					
<p>Pratiques viticoles durables - Eau et énergie (Module 3)</p>	<p><u>Gestion de l'eau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction (cycle de l'eau, eau potable, principales sources de pollution, type de pollution, pollutions vitivinicoles, paramètres de mesures)</li> <li>- Utilisation de l'eau en viticulture (irrigation, lutte contre le gel par aspersion, matériels viticoles, lavage des machines à vendanger)</li> <li>- Consommation au cours de l'élaboration (mesures d'économies, optimisation des nettoyages, dispositifs de nettoyage)</li> <li>- Conception des chais (séparation des réseaux, écoulement des eaux, revêtements des sols, eaux de ruissellement)</li> </ul> <p><u>Traitement d'épuration des effluents vinicoles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Réglementation (introduction, installations classées, agence de l'eau, cas particuliers)</li> <li>-Caractéristiques des rejets (origine, conséquences, analyses, variabilité des rejets, caractérisation)</li> <li>-Technologies de l'épuration (dégrillage, stockage, aérateurs)</li> <li>-Systèmes de traitement (critères de choix, principes généraux, évaporation, épandages, procédés biologiques aérobies, méthanisation, autres systèmes biologiques)</li> </ul>		24		QP + Projet Professionnel Personnel			

	<p><u>Gestion des sous-produits et des déchets</u>  -Introduction, historique, définitions, études des déchets  -Réglementation (textes européens, législation française, notion de responsabilité)  -Valorisation (matière, compostage, incinération, démarche interne)  -Déchets vitivinicoles (exemple de la champagne, sous-produits vinicoles, déchets non dangereux, déchets non spécifiques, boues des stations de retraitement des effluents vinicoles)</p> <p><u>Energie et Bâtiments viticoles</u>  -Règlementations eau et énergies  -Présentation (historique, enjeux, réglementation, bilan carbone, ex champagne)  -Aspects viticoles  -Aspects œnologiques (maitrise des températures, conception des chais, isolation, nouvelles sources d'énergies)  -Energie liées aux traitements des effluents (épandages, traitements biologiques aérobies et anaérobies)</p> <p><u>Conditionnement et transport</u></p>													
--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

<p>Durabilité économique (Module 4)</p>	<p><u>Mesure de l'impact économique du changement de pratiques</u></p> <p><u>Management environnemental</u>  -Présentation (principe, lexique, intérêt)  -Principales normes ISO (14001, management intégré, analyse du cycle de vie, système de management durable)  -Mise en œuvre (autodiagnostic, aspects techniques, veille réglementaire)  - Impact social  - Mesure de l'impact économique</p> <p><u>Outils financiers incitatifs</u>  -Eco-conditionnalité  -Aides nationales (agences de l'eau, ADEME, conseils régionaux, autres organismes)  -Aides européennes (sélection communautaire, sélections nationale ou régionale, mesures agri-environnementales)</p>		24							QP + Projet Professionnel Personnel					
---	---	--	----	--	--	--	--	--	--	-------------------------------------	--	--	--	--	--

	<p>-Contrat d'Agriculture durable et agriculture raisonnée (éco-fiscalité)</p> <p><u>Outils de la communication environnementale</u> Auto-déclaration, marques ou labels privés, écolabels... comment les exploiter pour valoriser les pratiques durables d'une exploitation</p> <p><u>Prise en compte de la durabilité dans la stratégie de commercialisation</u> Réseau environnemental, partenariats...</p>								
Journées terrain	<p>Visite thématique techniques de pulvérisation et gestion des déchets</p> <p>Visite d'une exploitation certifiée Bio</p>		6						
Accompagnement à la préparation et présentation des Projets professionnels personnels	Présenter un projet professionnel		12						
<b>Total Xh/étudiant (CM+TD+TP)</b>			<b>120</b>						

\* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence



FICHE ENSEIGNANTS

Intitulé : DU Viticulture durable


Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation	
<p><b>Nom, statut et discipline</b></p>	<p><b>Coordonnées</b> (adresse, téléphone, adresse électronique, fax, UFR de rattachement pour les enseignants)</p>
<p><b>LANOUE Arnaud</b> MCF Sciences biologiques, fondamentales et cliniques</p>	<p>UFR de rattachement Sciences pharmaceutiques Téléphone : 02 47 36 72 14 Mail : <a href="mailto:arnaud.lanoue@univ-tours.fr">arnaud.lanoue@univ-tours.fr</a></p>
<p><b>PICHON Olivier</b> MCF Physiologie</p>	<p>UFR de rattachement Sciences et techniques Téléphone : 02 47 36 69 84 Mail : <a href="mailto:olivier.pichon@univ-tours.fr">olivier.pichon@univ-tours.fr</a></p>
<p><b>LA JEUNESSE Isabelle</b> MCF Géographie physique, humaine, économique et régionale</p>	<p>UFR de rattachement DESS 02 47 36 15 33 <a href="mailto:isabelle.lajeunesse@univ-tours.fr">isabelle.lajeunesse@univ-tours.fr</a></p>
<p><b>SALVADOR Sébastien</b> MCF Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère</p>	<p>UFR de rattachement Sciences et techniques 02 47 36 73 76 <a href="mailto:salvador@univ-tours.fr">salvador@univ-tours.fr</a></p>
<p><b>THIERRY Damien</b> MCF Droit public</p>	<p>UFR de rattachement DESS 02 47 36 10 73 <a href="mailto:damien.thierry@univ-tours.fr">damien.thierry@univ-tours.fr</a></p>
<p><b>ARNAULT Ingrid</b> Responsable CETU Innophyt- Chercheure associée à l'IRBI UMR CNRS 7261</p>	<p>UFR de rattachement sciences et Techniques 02 47 36 69 75 <a href="mailto:Ingrid.arnault@univ-tours.fr">Ingrid.arnault@univ-tours.fr</a></p>
<p><b>GOUBAULT Marlène</b> MCF UMR 7261 CNRS UFR des Sciences et Techniques <a href="http://www.univ-tours.fr/dep/bio">Département de biologie animale et de génétique</a></p>	<p>Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI) 02 47 36 70 87 <a href="mailto:Marlene.goubault@univ-tours.fr">Marlene.goubault@univ-tours.fr</a></p>
<p><b>DELANOUE Guillaume</b> Ingénieur en viticulture</p>	<p>Institut français de la Vigne et du Vin</p>
<p><b>Chambre d'agriculture 37 et 41</b></p>	
<p><b>ADEPIE Agence de l'eau</b></p>	

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)  
AU - CU - DU - DIU Formation Initiale**

UFR de rattachement				Début	00/01/1900
Type de formation				Fin	00/01/1900
Intitulé					
Responsable pédagogique					
<b>Recettes prévisionnelles</b>					
			Effectif minimum	Recettes	
Tarif étudiant	- €	0	- €		
Autre tarif	- €	0	- €		
Droits inscr°	- €	0	- €		
	- €	0	- €		
		<b>0</b>	<b>- €</b>		
<b>Total recettes prévisionnelles</b>				<b>- €</b>	
<b>Dépenses prévisionnelles</b>					
<b>1- Rémunérations</b>					
Statut	Heures / Eq TD	Taux			
Enseignants titulaires	0 h	42,96 €	- €		
Enseignants vacataires	0 h	51,35 €	- €		
Non enseignants	0 h	15,17 €	- €		
<b>Total rémunérations</b>			<b>- €</b>		
<b>2- Autres frais directs</b>					
<b>Total autres frais directs</b>			<b>- €</b>		
<b>3- Pilotage et gestion de l'action</b>					
		% recettes	TOTAL		
Université		21%	- €		
Composante		à préciser	#VALEUR!		
<b>Total pilotage et gestion FI</b>			<b>#VALEUR!</b>		
<b>Total dépenses prévisionnelles</b>				<b>#VALEUR!</b>	

**EN CAS DE DIFFICULTE** pour remplir cette fiche, prendre contact avec l'antenne financière de votre composante.

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)  
AU - CU - DU - DIU Formation Continue**

UFR de rattachement		Sciences Pharmaceutiques		Début	Novembre
Type de formation		Diplôme (Inter) Universitaire		Fin	Mars
Intitulé		Viticulture Durable			
Responsables pédagogiques		A. LANOUE			
<b>Recettes prévisionnelles</b>					
		Candidats acceptés	Recettes		
Tarif Financé	2 500,00 €	4	10 000 €		
Tarif Réduit	1 800,00 €	4	7 200 €		
Autre tarif	- €	0	- €		
		<b>8</b>	<b>17 200 €</b>		
<b>Dépenses prévisionnelles</b>					
<b>1- Rémunérations</b>					
Statut	Heures / Eq TD	Taux			
Enseignants titulaires	104 h	43,48 €	4 522 €	<i>dont 14H</i>	
Enseignants vacataires	90 h	53,70 €	4 833 €	<i>de coordination</i>	
Non enseignants	0 h	15,17 €	- €		
Indemnité de responsabilité pédagogique			255 €		
<b>Total rémunérations</b>			<b>9 610 €</b>		
<b>2- Autres frais directs</b>					
<b>Total autres frais directs</b>			<b>3 000 €</b>		
<b>3- Pilotage de la FCU et gestion de l'action</b>					
		Par stagiaire	TOTAL		
Pilotage FCU	Normal (Formation Diplômante)	330 €	2 640 €		
Gestion action	Forfait par stagiaire	140 €	1 120 €		
<b>Total pilotage et gestion FC</b>			<b>3 760 €</b>		
<b>Total dépenses prévisionnelles</b>			<b>16 370 €</b>		
Fait à Tours, le 18/09/2018					
La Directrice de la Formation Continue					
					
Mme Christelle Pragnon					

FICHE D'EXECUTION

1°) DROITS :

<b>Effectif</b>		
<b>Droit de base</b> <i>(Equivalent licence pour les DU/Equivalent licence ou master pour les DIU selon niveau diplôme)</i>		
<b>Droit spécifique</b>		
<b>Total</b>		
<b>Répartition</b>		
<b>UFR</b>		
<b>Université</b> (droit de base + 21% du total)		

2°) SERVICES STATUTAIRES à REVERSER à l'UNIVERSITE :

<b>Nombre d'heures</b>		
<b>Taux heures T. D.</b>		
<b>Total</b>		

BILAN D'ACTIVITES

Nombre d'inscrits			
% de réussite			
Nombre d'heures de formation (H totales maquette)			
Montant du budget pédagogique (dépenses)			
Montant des droits d'inscriptions (recettes)			
Coût total de la formation (solde)			

Reçu le : .....

Dossier complet : oui  non

## DIPLOME D'UNIVERSITE

A.U.

C.U.

D.U.

D.I.U.

CREATION

RENOUVELLEMENT

### INTITULE DU DIPLOME

**AUTISME ET TROUBLES DU NEURODEVELOPPEMENT :**  
**DE L'ENFANCE A L'ÂGE ADULTE**

Composante de rattachement : UFR Médecine

Composante ou Université associée :

Observations :

Avis du Conseil d'UFR *	Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :
Avis de la CFVU	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :
Avis de la commission des moyens	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :
Décision du CA	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :

Enseignant(s)  
responsable(s)

Nom : BONNET-BRILHAULT Frédérique

Statut : PU-PH, Chef de service

UFR de rattachement :  
Médecine

Téléphone : 02. 47.47. 94.12

Mail : frederique.brilhault@univ-tours.fr

Nom :

Statut :

UFR de rattachement

Téléphone

Mail :

Niveau minimum  
de recrutement  
(Niveau d'entrée)

Inférieur au bac

Bac+1

Bac+2

Bac+3

Bac+ 4

Bac+5

Bac+6

Niveau de sortie  
(ne peut être  
supérieur au niveau  
d'entrée)

Inférieur au bac

Bac+1

Bac+2

Bac+3

Bac+ 4

Bac+5

Bac+6

Public concerné

Formation initiale

Formation continue

Poursuite d'études

Gestion UFR

Gestion FC

### Droits d'inscription

Le droit d'inscription des diplômes d'université est décomposé en deux droits :

- **droit de base fixé par l'établissement :**
  - Pour les AU, CU et DU, application du droit de base national équivalent licence.
  - Pour les DIU, application du droit de base national équivalent licence ou master en fonction des tarifs définis avec les universités partenaires.

Si DIU, cocher le droit national défini :  Licence  Master

- **droit spécifique.** Le droit spécifique est déterminé par la composante à l'aide de la fiche financière. Il doit permettre l'auto-financement de la formation.

Veuillez préciser, le montant du droit spécifique de votre diplôme : 350 euros

### Tarifs formation continue (Frais FC+ Droits d'inscription)

Stagiaire financé : 1 550 euros

Stagiaire non financé : 780 euros

Objectifs	<p>1-Connaitre la clinique de l'autisme et des troubles du neurodéveloppement, de l'enfance à l'âge adulte</p> <p>2-Connaitre la démarche diagnostique (positif, différentiels, comorbidités)</p> <p>3-Connaitre le développement normal et les mécanismes qui sous-tendent les troubles du spectre de l'autisme.</p> <p>4-Connaitre les méthodes ainsi que les outils d'évaluation et d'exploration.</p> <p>5-Connaitre les programmes coordonnés d'intervention thérapeutique et éducative ainsi que leur mise en œuvre.</p> <p>6-Connaitre les modalités d'accompagnement, le partenariat avec les familles et les différents réseaux.</p>
Originalité	Enseignement multidisciplinaire, thématique prioritaire, orientation spécialisée. Enseignement pratique et concret et utilisation de support vidéo.
Capacité d'accueil	25 personnes
Conditions d'inscription	<p>-Professionnels ayant au minimum BAC + 3 prenant en charge des personnes avec autisme (psychiatres, pédopsychiatres pédiatres, médecins, infirmières, orthophonistes, psychomotriciens, éducateurs)</p> <p>-Etudiants en DES de Psychiatrie, de pédiatrie, en DESC de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et en master de psychologie et neurosciences.</p>
Durée totale de la formation	<p>CM : 52 heures <span style="float: right;">1 an <input checked="" type="checkbox"/></span></p> <p>TP :</p> <p>TD : 39 heures <span style="float: right;">2 ans <input type="checkbox"/></span></p>
	<p>Stage <input type="checkbox"/>      Pratique professionnelle <input type="checkbox"/>      Mémoire : oui <input checked="" type="checkbox"/>      non <input type="checkbox"/></p> <p><small>(Volume pédagogique minimal de la formation : 200 heures )</small></p> <p>Durée du stage : <span style="margin-left: 150px;">Durée Pratique professionnelle :</span></p>
	Total heures : (TD+CM+TP+Stage) : 91 heures

**Observations particulières :**

-Contrôle de l'assiduité aux enseignements par l'émargement sur une liste de présence

-Soutenance d'un mémoire de fin d'année avec directeur de mémoire noté sur 20 par le jury (équipe pédagogique)

Soutenance : 10 à l'écrit

10 à l'oral

Autorisation de soutenance signée par le directeur du mémoire.



**MAQUETTES  
et  
MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES**

UFR : Médecine

Filière : Pédo-psychiatrie

Diplôme : Autisme et Troubles Apparentés de l'enfance à l'âge adulte

Nom du responsable : Pr. BONNET-BRILHAULT Frédérique

Unités d'enseignement	Éléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
<b>1. Clinique de l'enfance à l'âge adulte</b>	Historique, diagnostic, nosographie des troubles du spectre de l'autisme Information et documentation au CRA Signes précoces et dépistage Fonctionnement du Centre de Pédo-psychiatrie Le syndrome d'Asperger et les formes légères de TSA, cas cliniques Polyhandicap, clinique et prise en charge Evolution à l'âge adulte, cas cliniques Consultation neuro-pédiatrique, forme frontières Pathologies génétiques associées			10,5h	1,5h		QP			
<b>2. Neurodéveloppement et physiopathologie</b>	Hypothèses neuro-développementales et en neurophysiologiques Hypothèses en biologie et génétique Ateliers : Explorations fonctionnelles neuropsychologiques - équipe de recherche Ateliers : constructions mémoires Approches cognitives et neuropsychologiques Cognition sociale et émotions Approche psycho-dynamique Fonctionnement du Centre Universitaire de Pédo-psychiatrie			9h	3h		QP			

<b>3. Démarche diagnostique</b>	Évaluation pédopsychiatrique Présentation ADI-ADOS illustrations cliniques ADOS Présentation ECA ECR2 Ateliers : cotation ECA ECR2 avec vidéo Évaluation des troubles somatiques Explorations neurosensorielles et fonctionnelles Évolution et accompagnement de l'autiste adulte			5 h	7 h		QP			
<b>4. De l'évaluation au programme personnalisé : Examen du développement et du comportement</b>	Examen psychologique avec appui vidéo Examen psychomoteur avec appui vidéo Examen orthophonique avec appui vidéo Examen ergothérapique avec appui vidéo Troubles du comportement : atelier enfant, atelier adulte			10,5 h	1,5 h		QP			
<b>5. Programme d'interventions coordonnées (1)</b>	Principes et la pratique de la Thérapie d'Echange et de Développement (TED) Modalités pratiques de la TED Présentation clinique d'une TED avec appui vidéo TED et stratégies éducatives Programme d'intervention individualisé et coordonné <b>Examen ergothérapique</b> Thérapies corporelles en psychomotricité			5 h	7 h		QP			
<b>6. Programme d'interventions coordonnées (2)</b>	Stratégies d'aide à la communication, supports visuels Parcours de soins orthophoniques Traitements pharmacologiques Approche pédagogique et intégration scolaire Les psychothérapies psycho-dynamiques Prise en charge cognitivo-comportementale Ateliers : supervision des mémoires Parcours de soins orthophoniques			9 h	3 h		QP			

<b>7. Qualité de vie des personnes TSA et accompagnements</b>	Maltraitance et handicap Accès des parents à l'information sur l'autisme Partenariat avec les familles : table ronde Bilan de la formation			3 h	9 h		QP			
<b>8. Contrôle des connaissances</b>	Soutenances des mémoires				7h		E/O		E/O	
<b>Total 91h/étudiant (CM+TD+TP)</b>				<b>52h</b>	<b>39h</b>					

\* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

## FICHE ENSEIGNANTS


**Intitulé :** Autisme et troubles apparentés de l'enfance à l'âge adulte

Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation		
	Coordonnées (adresse électronique, UFR de rattachement pour les enseignants)	
Pr. BONNET-BRILHAULT Frédérique	<b>Chef de service, PU-PH, CHRU de Tours- frederique.brilhault@univ-tours.fr</b>	
Pr. BARTHELEMY Catherine	<b>Professeur émérite, PU-PH, CHRU de Tours</b>	
S.BERTHIER	<b>Documentaliste- CRA- CHRU de Tours</b>	
Dr. J.MALVY	<b>PH psychiatre- CHRU de Tours</b>	
Dr. GUIMARD-BRUNAULT	<b>Chef de clinique- CHRU de Tours</b>	
Dr. TRIPI Gabriele	<b>Neuropsychiatre- CHRU de Tours</b>	
Dr. HOUYDURAND	<b>Psychiatre- CHRU de Tours</b>	
Dr. BARTHEZ	<b>PH Neurologue en pédiatrie- CHRU de Tours</b>	
Pr. TOUTAIN	<b>PU-PH- CHRU de Tours</b>	
P.GILLET	<b>Cadre de santé supérieur- CHRU de Tours</b>	
R.CLAIRE	<b>Cadre de santé- CHRU de Tours</b>	
P.DANSART	<b>Orthophoniste- CHRU de Tours</b>	
P.PERRAUD	<b>Puéricultrice- CHRU de Tours</b>	
S.ROUX	<b>Recherche- CHRU de Tours</b>	
Dr. BOURDON	<b>Médecin Généraliste -Profession libérale</b>	
Dr. PERROT	<b>PH Pédopsychiatre- CHRU de Tours</b>	
Dr. FIARD	<b>Psychiatre- CHU de Niort</b>	
C.DEGENNE	<b>Psychologue- CHU de Niort</b>	
R.BLANC	<b>Psychologue- CHRU de Tours</b>	
G.COUTURIER	<b>Psychologue- CHRU de Tours</b>	
O.ROUVRE	<b>Psychologue- CHRU de Tours</b>	
J.ECH CHOUIKH	<b>Psychologue- CHRU de Tours</b>	
C.LE MENN	<b>Psychomotricienne- CHRU de Tours</b>	
A.VACHAUD	<b>Psychomotricienne- CHRU de Tours</b>	
N.COURTOIS	<b>Orthophoniste- CHRU de Tours</b>	
E.ROUL	<b>Ergothérapeute- CHRU de Tours</b>	
JJ. VAN GHELDER	<b>Educateur spécialisé- CHRU de Tours</b>	
D.ARCHAMBRE	<b>Ergothérapeute- Profession libérale</b>	
AS. DAUPHIN	<b>Orthophoniste- CHRU de Tours</b>	
Dr. GUERIN	<b>Psychiatre- Hôpitaux de Paris</b>	
C. PRIGENT	<b>Cadre de santé</b>	
S. MOREL-KOHLMEYER	<b>Psychologue- CHRU de Tours</b>	
Dr. J.BALESTRA	<b>Pédopsychiatre- CHRU de Tours</b>	
M.ROUX	<b>Infirmière - CHRU de Tours</b>	
A.BONNEFOY-MATHIEU	<b>Orthophoniste- CHRU de Tours</b>	
Dr. S. BIETTE		
Dr. RECORDON-GABORIAUD		
M. VAURY		

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)  
AU - CU - DU - DIU Formation Initiale**

UFR de rattachement				Début	00/01/1900
Type de formation				Fin	00/01/1900
Intitulé					
Responsable pédagogique					
<b>Recettes prévisionnelles</b>					
			Effectif minimum	Recettes	
	Droit de base			- €	
	Droit spécifique			- €	
				- €	
	Total recettes prévisionnelles			- €	
	Total recettes droits spécifiques			- €	
<b>Dépenses prévisionnelles</b>					
Le droit spécifique doit couvrir l'ensemble des dépenses prévisionnelles.					
<b>1- Rémunérations</b>					
	Statut	Heures / Eq TD	Taux		
	Enseignants titulaires		42,96 €	- €	
	Enseignants vacataires		51,35 €	- €	
	Non enseignants		15,17 €	- €	
	Total rémunérations			- €	
<b>2- Autres frais directs</b>					
	Total autres frais directs			- €	
<b>3- Pilotage et gestion de l'action</b>					
			% recettes	TOTAL	
Université	droit de base + 21% du total des droits d'inscription		21%	- €	
Composante	recettes prévisionnelles - 21% du prélèvement de l'université		22%	- €	
	Total pilotage et gestion FI			- €	
	Total dépenses prévisionnelles			- €	
	Total recettes droits spécifiques			- €	

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)  
AU - CU - DU - DIU Formation Continue**

UFR de rattachement	Médecine		Début	janv.-18
Type de formation	Diplôme d'université		Fin	déc.-18
Intitulé	Autisme et troubles apparentés			
Responsable pédagogique	Pr Frédérique BONNET6BRIHAULT			
<b>Recettes prévisionnelles</b>				
		Candidats acceptés	Recettes	
Tarif Financé	1 550,00 €	8	12 400 €	
Tarif Réduit	780,00 €	3	2 340 €	
Autre tarif	- €	0	- €	
		<b>11</b>	<b>14 740 €</b>	
<b>Dépenses prévisionnelles</b>				
<b>1- Rémunérations</b>				
Statut	Heures / Eq TD	Taux		
Enseignants titulaires	0 h	42,96 €	- €	
Enseignants vacataires	142 h	51,35 €	7 292 €	
Non enseignants	0 h	15,17 €	- €	
Indemnité de responsabilité pédagogique			255 €	
<b>Total rémunérations</b>			<b>7 547 €</b>	
<b>2- Autres frais directs</b>				
<b>Total autres frais directs</b>			<b>1 100 €</b>	
<b>3- Pilotage de la FCU et gestion de l'action</b>				
		Par stagiaire	TOTAL	
Pilotage FCU	Normal (Formation Diplômante)	330 €	3 630 €	
Gestion action	Pourcentage des recettes	15%	2 211 €	
<b>Total pilotage et gestion FC</b>			<b>5 841 €</b>	
<b>Total dépenses prévisionnelles</b>			<b>14 488 €</b>	
Fait à Tours, le 09/02/2017				
La Directrice de la Formation Continue				
				
Mme Christelle Pragnon				

FICHE D'EXECUTION

1°) DROITS :

<b>Effectif</b>	
-----------------	--

<b>Droit de base</b> <i>(Equivalent licence pour les DU/Equivalent licence ou master pour les DIU selon niveau diplôme)</i>	
--	--

<b>Droit spécifique</b>	
-------------------------	--

<b>Total</b>	
--------------	--

<b>Répartition</b>	
--------------------	--

<b>UFR</b>	
------------	--

<b>Université</b> <i>(droit de base + 21% du total)</i>	
--	--

2°) SERVICES STATUTAIRES à REVERSER à l'UNIVERSITE :

<b>Nombre d'heures</b>	
<b>Taux heures T. D.</b>	
<b>Total</b>	

## Université François Rabelais de Tours

### BILAN D'ACTIVITES

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre d'inscrits	23	25	31
% de réussite	87 %	96 %	85 %
Nombre d'heures de formation (H totales maquette)	85 H	85 H	85 H
Montant du budget pédagogique (dépenses)	8 349.79 €	11 250.17 €	Non finalisées à ce jour
Montant des droits d'inscriptions (recettes)	27 229.42 €	32 383.40 €	43 936.67 €
Coût total de la formation (Reliquat)	18 879.63 €	21 133.24 €	Non finalisé

Fait à ..... Le .....

Signature du/des Responsable (s)



# Note à l'attention de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

## Modification de la composition de la commission

### Contexte

#### I / Contribution Vie Etudiante et de Campus

A la rentrée universitaire 2018/2019, la **Contribution Vie Etudiante et de Campus** (CVEC) va être mise en place.

Cette contribution a pour objectif de permettre de développer des services utiles dans le quotidien des étudiants, dans leurs établissements et Crous de leur académie.

Parmi les différents axes de développement cités, la CVEC devrait permettre le **financement de plus de projets et d'association étudiantes**.

A l'université de Tours, les liens avec le Crous concernant les demandes de subventions du **Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes – Aide aux projets** sont déjà étroits avec la mise en place du formulaire de demande de subvention commun en 2014/2015 et la mise en place de la commission commune (auditions commune mais délibération distinctes) depuis la rentrée universitaire 2017/2018.

Afin de s'assurer de la bonne utilisation de la CVEC, une commission devra être mise en place dans chaque université où différents membres seront réunis et notamment des étudiants.

Une autre commission de territoire devra se réunir deux fois par an avec les établissements, le CROUS et les collectivités territoriales pour créer du lien et des échanges et favoriser des liens de mutualisation, de conventionnement, d'actions. L'idée est aussi de voir comment des acteurs, des établissements vont mieux travailler ensemble et de façon plus cohérente sur un territoire (ex : mutualisation d'actions et de moyens entre services et établissements différents). Ces propositions pourront donner lieu à un conventionnement.

#### II/ Mise en place des élections étudiantes par grand secteurs de formation

La loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 (Loi Fioraso) prévoit que pour les élections étudiantes, les listes étudiantes doivent se faire par **grand secteurs de formation** à savoir :

- Disciplines juridiques, économiques et de gestion ;
- Lettres et sciences humaines et sociales ;
- Sciences et technologies ;
- Disciplines de santé.

A l'université de Tours, 16 élus étudiants doivent siéger à la CFVU selon la répartition suivante :

- 3 étudiants pour le secteur « disciplines juridiques, économiques et de gestion » ;
- 5 étudiants pour le secteur « lettres et sciences humaines et sociales » ;
- 4 étudiants pour le secteur « sciences et technologies » ;
- 4 étudiants pour le secteur « disciplines de santé »

Cette répartition, proposée par le comité électoral consultatif en fonction du nombre d'étudiant inscrits, a été actée par le Conseil d'Administration

### Conséquence :

Au vu de ces différents éléments, il convient de **faire évoluer la composition de la commission FSDIE – Aide aux projets** afin que plus d'étudiants puissent siéger et ainsi s'assurer que les fonds alloués à l'aide aux projets soient bien utilisés selon les directives de la CVEC.

De plus, il est important que chaque grand secteur de formation soit représenté.

Par conséquent, le président de la commission F.S.D.I.E. propose la nouvelle composition suivante de la commission effective dès la prochaine rentrée universitaire :

- le vice-président chargé de la vie étudiante de l'université de Tours, qui préside la commission
- 6 représentants étudiants :
  - o 1 élu du CA
  - o 4 élus de la CFVU (un élu par grand secteur de formation)
  - o 1 représentant des associations
- le vice-président étudiant
- la directrice de la vie étudiante de l'université de Tours
- la directrice du service culturel de l'université de Tours
- un représentant de la Ville de Tours
- un représentant de Tours Métropole
- l'instructeur des dossiers (personnel du Bureau de la Vie Etudiante)

A la demande du Président de la Métropole, le représentant de Tours Métropole siègera à titre consultatif. C'est également le cas pour l'instructeur des dossiers qui devra quitter la séance au moment de la délibération et donc du vote.

## Révision des critères

### Contexte

#### I/ Les critères actuels

##### Domaines

- Projets d'intérêt général ou collectif dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement, de la solidarité, de la citoyenneté et de l'engagement étudiant
- Participation à des congrès associatifs : plafond de 150 € par personne et 750 € par année universitaire

##### Critères privilégiés pour une demande de subvention Université

- Retombées sur la communauté universitaire ou sur le rayonnement de l'université
- Caractère innovant et/ou originalité du projet
- Nombre d'étudiants concernés par le projet
- Qualité de l'organisation du projet et du budget prévisionnel
- Cofinancement des UFR et/ou des départements pour les associations de filières

##### Critères d'exclusion pour une demande de subvention Université

- Frais de fonctionnement et d'investissement
- Achat de matériel de type pédagogique ou de recherche
- Participation à des rallyes, courses-croisières ou concours relevant du sponsoring
- Séjours d'agrément
- Projets relevant uniquement de la promotion d'une filière, d'un diplôme ou d'une composante (brochures, annuaires,...)
- Projets inscrits dans les cursus et faisant l'objet d'une validation universitaire (sauf projets à caractère novateur, sous condition de cofinancement par la filière concernée).
- Voyages d'études - Sauf voyages culturels ouverts aux étudiants de plusieurs années ou filières, sous condition d'un financement tripartite (étudiants - FSDIE - composante/département).
- Soirées étudiantes, galas, week-ends festifs et d'intégration : seules les actions de prévention intégrées dans le cadre d'une réelle politique de prévention seront subventionnées dans la limite de 2 500 € maximum (signature obligatoire de la charte des manifestations festives responsables).

La politique de prévention doit prévoir des rendez-vous avec le BVE et le SSU, et notamment la mise en place d'un dispositif Sam, l'utilisation d'éthylotests, la mise en place de mesures de sécurité par exemple avec la Croix-Rouge, au minimum 2 mois avant l'événement.

La subvention octroyée le cas échéant dans ce cadre sera fléchée et fera l'objet de vérification et contrôle sur présentation des factures, qui seront à inclure dans le bilan moral et financier. En cas de non-respect, la subvention pourra faire l'objet d'un remboursement.

Pour rappel, les opens-bars sont interdits conformément à l'article L3322-9 du Code de la Santé Publique.

## II / Evolution des crédits FSDIE et des demandes de subventions :

Année	Budget annuel	Total des demandes	Total de subvention pour la participation à des congrès	Total des subventions octroyées pour l'organisation de congrès nationaux	Nb de demande à postériori
2014	103 480 €	144 744,55 €	2 175 €	0	18
2015	92 960 €	116 625,13 €	4 334 €	7 610 €	14
2016	125 000 € (dont 15 000 € dédiés à la MDE)	141 246,87 €	3 147 €	5 000 €	17
2017	128 800 €	189 063,62 €	2 679 €	30 894 €	19
2018 (une commission)	128 788 €	93 485,61 €	1 453 €	7 500 €	6

## III/ Conclusion

L'enveloppe FSDIE – Aide aux projets a évolué entre 2015 et 2017 (+34%).

Cependant, on peut constater, au vu des montants demandés par les associations, que celle-ci n'est plus assez conséquente (+ 62% de demandes entre 2015 et 2017)

Il est donc nécessaire de réviser les critères d'attribution concernant les participations à des congrès, les organisations de congrès nationaux et les demandes à postériori.

## **Conclusion**

Les associations demandent des subventions une fois que les projets sont réalisés.

Ces demandes a posteriori de l'événement posent 2 questions majeures :

- Comment peuvent-elles honorer les factures si la subvention n'est pas octroyée ?
- Pourquoi ont-elles mis en place un événement qui a eu lieu sans être assuré que la subvention sera allouée ?

On peut en conclure que la subvention FSDIE est un moyen de renflouer les finances des associations. Or, le FSDIE n'a pas vocation à remplir les caisses des associations.

Aussi, nous proposons de **ne plus financer les projets à posteriori** à compter de janvier 2019. Cela nécessitera aux associations d'anticiper leurs demandes.

Pour information, le Crous, avec qui nous effectuons les auditions communes, applique déjà ce critère.

→ **Cette proposition est adoptée à la majorité.**

La participation à des congrès nationaux est importante pour les associations. Cependant, un des critères du FSDIE – Aide aux projets est de concerner un grand nombre d'étudiants. Or, lorsque les associations partent à des congrès nationaux, seuls 2 à 6 étudiants sont généralement concernés.

Il est donc important de revoir ce critère et notamment concernant les **retours à la communauté universitaire**. Il ne s'agit pas de réduire cette enveloppe mais de réfléchir sur le retour qui peut être fait pour les étudiants. Cela peut-être par exemple, une restitution par l'organisation d'un retour à la MDE (lors de ces congrès, les participants font généralement des formations : les associations pourraient alors devenir formatrice pour les autres associations étudiantes).

→ **Cette proposition est adoptée à la majorité.**

Les critères mis en place dès la prochaine commission seraient donc les suivants :

#### Domaines

- Projets d'intérêt général ou collectif dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement, de la solidarité, de la citoyenneté et de l'engagement étudiant
- Participation à des congrès associatifs : plafond de 150 € par personne et 750 € par année universitaire : **le retour à la communauté universitaire tourangelle doit être fait pendant l'année universitaire sous forme de formation qui sera mutualisé avec d'autres associations ayant bénéficié du même financement et en lien avec le BVE**

#### Critères privilégiés pour une demande de subvention Université

- Retombées sur la communauté universitaire ou sur le rayonnement de l'université
- Caractère innovant et/ou originalité du projet
- Nombre d'étudiants concernés par le projet
- Qualité de l'organisation du projet et du budget prévisionnel
- Cofinancement des UFR et/ou des départements pour les associations de filières

#### Critères d'exclusion pour une demande de subvention Université

- Frais de fonctionnement et d'investissement
- Achat de matériel de type pédagogique ou de recherche
- Participation à des rallyes, courses croisières ou concours relevant du sponsoring
- Séjours d'agrément
- Projets relevant uniquement de la promotion d'une filière, d'un diplôme ou d'une composante (brochures, annuaires...)
- Projets inscrits dans les cursus et faisant l'objet d'une validation universitaire (sauf projets à caractère novateur, sous condition de cofinancement par la filière concernée).
- Voyages d'études - Sauf voyages culturels ouverts aux étudiants de plusieurs années ou filières, sous condition d'un financement tripartite (étudiants – FSDIE – composante/département).
- Soirées étudiantes, galas, week-ends festifs et d'intégration : seules les actions de prévention intégrées dans le cadre d'une réelle politique de prévention seront subventionnées dans la limite de 2 500 € maximum (signature obligatoire de la charte des manifestations festives responsables).

La politique de prévention doit prévoir des rendez-vous avec le BVE et le SSU, et notamment la mise en place d'un dispositif Sam, l'utilisation d'éthylotests, la mise en place de mesures de sécurité par exemple avec la Croix-Rouge, au minimum 2 mois avant l'événement.

La subvention octroyée le cas échéant dans ce cadre sera fléchée et fera l'objet de vérification et contrôle sur présentation des factures, qui seront à inclure dans le bilan moral et financier. En cas de non-respect, la subvention pourra faire l'objet d'un remboursement.

Pour rappel, les opens-bars sont interdits conformément à l'article L3322-9 du Code de la Santé Publique.

- Les projets ayant déjà eu lieu à la date de la commission FSDIE (les dates des commissions pour l'année universitaire sont fixées au plus tard en septembre)